

de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

Séance du 04 février 2010

L'an deux mille dix

et le 04 février,

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude VULPIAN - Maire de la Commune

PRESENTS : M. VULPIAN Claude - MAIRE

M. SAMBAIN Maurice - MME LEXCELLENT Marie-Rose -
M. TEIXIER Dominique - M. PETITJEAN Daniel - MME HENRY
Mireille - MME GILLES Christine - M. VULPIAN Patrice -
ADJOINTS

MMES LAUFRAY Olga - DELENAT Josette - MM. BERNOT
Georges - NIOX Christian - MME AMSELEM Martine - MM.
BELLAHCENE Abdelhak - JACQUOT Rémy - MMES FARENQ
Jeanine - BOUYA Corine - de CHAZERON-FELICI Nathalie -
MELLE AMBROSIO Angélique - MM. BONO Guy - SANTILLI
Jérôme - CARGNINO André - CONSEILLERS MUNICIPAUX

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : - MME EYRAUD
Marlène - MM. BERTON Christian - BARBE Paul - TARDIEU Jean-
Luc - TOSI Michel - MMES IBANEZ-QUENIN Stéphanie - MICHEL
Françoise - M. LE PALABE David

ABSENTS : MELLES BEUCHAT Danielle - DUQUESNAY Charlène
- MME CUCCIA Andrée

Monsieur SAMBAIN Maurice est désigné en qualité de Secrétaire de
séance.

**N° 05/10 - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA REGION PROVENCE
ALPES COTE D'AZUR DANS LE CADRE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT
2010-2013**

M. SAMBAIN expose :

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) partagent la même volonté de structurer et de développer leur territoire. Le renforcement du dynamisme de l'économie locale, créatrice de richesses et d'emplois, constitue le socle de leur action commune.

Afin de concrétiser leurs engagements en faveur des projets d'intérêt commun, elles ont décidé de mettre en œuvre une convention de partenariat, intitulée « Contrat de Développement 2010-2013 », autour des cinq axes suivants :

- développement économique et emploi
- habitat et solidarité territoriale
- aménagement de l'espace déplacements
- équipements culturels et tourisme
- environnement

La liste des actions retenues pour la Commune de Saint Martin de Crau sont énumérées dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Action	Coût HT	Participation des financeurs		Participation communale
Réaménagement du centre ville	926 688	Région	220 000	215 543
		C. Général	491 145	
Halle couverte à vocation culturelle	1 915 875	Région	450 000	450 461
		C. Général	1 015 414	
Aménagement d'un bassin paysager	650 000	Région	130 000	175 500
		C. Général	344 500	
Jardins familiaux	650 000	Région	150 000	500 000
Démarche territoriale et citoyenne vers un développement durable	500 000	Région	150 000	350 000

En conséquence, M. SAMBAIN demande à l'assemblée de bien vouloir autoriser M. le Maire à solliciter de la Région PACA un financement pour les actions susvisées.

Où le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 04 février 2010.

LE MAIRE